



**Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés**

Luxembourg, le 19 janvier 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question élargie au sujet des implications de la directive dite « NIS2 » à Monsieur le Ministre de la Digitalisation.

L'Union européenne a décidé de passer à la vitesse supérieure en matière de cybersécurité avec cette nouvelle directive, dont l'objectif est de renforcer la résilience des infrastructures IT de l'Union européenne face aux attaques informatiques. C'est pourquoi il y a lieu de s'interroger sur les implications de cette nouvelle directive, notamment au niveau des entreprises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar
Député